

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-2020_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 23 juin 2020
Délibération n° : 2020_35
Date de convocation : 16 juin 2020

Objet : **Projet « Echanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

Par la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 23 juin 2020 à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, présente (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, présente (1 voix) ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Sylvain DAOL-LENA Adjoint au Maire, excusé ; Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Anne LABIAU, , Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** - Anne CHOUVET, Maire, présente (1 voix)
- **Guillestre** - Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Vars** - Arnaud DE BLUZE DE SAINT-ARROMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°2011/178/2 du 27 juin 2011 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La délibération 2019_50 du 19 septembre 2019 pour la mise en place d'une démarche « éco-acteurs » au sein de la Réserve de biosphère transfrontalière du Mont-Viso ;
- L'appel à propositions du Programme Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) 2015-2022 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 19.3 Fiche action n°9 Coopération ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-2020_35-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 23 juin 2020

Délibération n° : 2020_35

Date de convocation : 16 juin 2020

**Objet : Projet « Echanges et mutualisation
pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

- Le tableau d'avancement 2020 mis à jour en annexe ;

Considérant :

- Le réseau naissant d'éco-acteurs de la Réserve de biosphère du Mont Viso ; le bon accueil de la démarche sur le territoire franco-italien de la Réserve de biosphère du Mont Viso ;
- L'utilité de démarches allant dans le sens de la transition et le soutien des acteurs du territoire dans l'accompagnement vers celle-ci ;
- La nécessité de mener des projets pour mettre en valeur cette reconnaissance par l'UNESCO ;
- Le partenariat entrepris avec les Réserves de biosphère de Camargue et des gorges du Gardon autour de l'animation des réseaux d'éco-acteurs ;
- Le soutien préparatoire ayant permis de consacrer du temps de travail alloué au montage du projet ;
- La construction opérationnelle du projet en cours ;
- Le dépôt d'une demande de subvention au titre de la coopération qui permettra la continuité de ce poste, la mise en place des actions de coopération, l'animation locale du réseau d'éco-acteurs du Mont Viso ;

Le Comité syndical, réuni le 23 juin 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Contre : 0 Pour : 21

Abstentions : 00

Décide :

De poursuivre sa politique en faveur du développement de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, permettant notamment le renforcement des échanges transfrontaliers avec l'Italie et d'autres territoires français ;

De valider la demande de subvention au titre du projet de coopération « Echanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère » ;

D'approuver le principe de recourir à des moyens techniques ou financiers en sus de ses propres moyens pour la réalisation de projets, pour soutenir des initiatives locales de la part des entreprises et associations du territoire ;

D'approuver le budget prévisionnel annuel consenti à cet effet évalué à 91 129 € pour la deuxième moitié de l'année 2020 et l'année 2021, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-contre ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200623-2020_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 23 juin 2020
Délibération n° : 2020_35
Date de convocation : 16 juin 2020

Objet : **Projet « Echanges et mutualisation
pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

Dépenses (91 129 en € TTC)		Recettes (91 129 en € TTC)	
Salaires et Charges	50 706 €	Financement public maximum (90%) 82 016 € Dont FEADER (54%) 49 210 € Dont Conseil Régional PACA (36%) 32 806 € Autofinancement 9 113 €	
Dépenses indirectes (15% des salaires et charges)	7606 €		
Frais de déplacement, restauration, hébergement de l'animateur du réseau éco acteurs RB Mont Viso	250 €		
Prestations en ingénierie / de services	13500 €		
Frais d'organisation et de participation à des manifestations événementielles, foires, salons et voyages d'études	6000 €		
Frais de réception	1000 €		
Frais de transport, restauration et hébergement des délégations des structures partenaires du projet relevant du territoire du GAL Grand Briançonnais	5600 €		
Communication	6467 €		
TOTAL	91 129 €	TOTAL	91 129 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents utiles à la mise en œuvre de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian GROSSAN**

